



**FORMATION CONTINUE
PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE**

Objectifs :

A l'issue de cette formation, chaque participant sera capable de maintenir ses compétences de Secouriste PSE1 ou PSE2.

Programme :

- Une partie commune établie selon le plan quinquennal de révision fédérale.
- Une partie spécifique, selon les particularités des secouristes concernés
- Rappel des techniques, gestes et présentation d'éventuelles modifications des conduites à tenir.

Durée : 7H00

Nombre de participants : effectif de 6 à 12 participants

Conditions de participation :

- Etre titulaire du PSE1 ou PSE2
- Dès 17 ans

Validation :

À l'issue, les participants reçoivent une attestation officielle de Formation Continue de Secouriste PSE1 ou PSE2 (*sous réserve de réussite à la formation*).

Matériels de formation :

Matériel de simulation : mannequin, défibrillateur de formation, matériel de premiers secours.

Tarif :

- PSE1 : 65€ par personne (75€ en cas de prise en charge des frais de dossier)
- PSE2 : 75€ par personne.

Validité : 1 an

Les titulaires du PSE1 ou PSE2 ont l'obligation de suivre une formation annuelle de maintien des acquis.

ASR - Association déclarée en Préfecture de la Marne N° W513002414 - Centre de Formation Fédéral N° A-51-01
Code APE 9499Z - Numéro SIRET N° 535 061 303 00017
Formations Initiale & Continue en Secourisme et Sauvetage Aquatique – PSC PSE1 PSE2 BNSSA